

Lettre du SNUipp Isère

Jeudi 4 juin 2009

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Cette lettre en format PDF sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

- **Mouvement : suite de la première phase : envoyez des recours**
- **Mouvement : barème qu'il fallait avoir pour avoir un poste**
- **Mouvement : déclaration intersyndicale**
- **Mouvement deuxième phase**
- **Refus de demande de mise en disponibilité**

■ **Mouvement : suite de la première phase : envoyez des recours**

S'appuyant sur la note de service paru au BO le 29/10/2008, l'Inspectrice d'académie a décidé de bouleverser en profondeur les règles du mouvement malgré l'opposition forte et unitaire de l'ensemble des représentants du personnel.

Le résultat du mouvement est à la mesure de ce que nous craignons : c'est la première fois que tant de collègues (près de 160) nous font part de leur mécontentement à l'issue de la première phase du mouvement.

Le mouvement de cette année dégrade fortement les situations personnelles, familiales et professionnelles pour nombre d'entre vous qui, jusqu'à cette année, se retrouvait globalement satisfait de leur affectation, même si elle l'était à titre provisoire.

Lors de la CAPD, l'ensemble des délégués du personnel a fait des propositions à l'administration pour sortir de la crise. Nous nous sommes heurtés à des refus catégoriques sur toutes les propositions. Nous espérions un soutien des IEN que nous n'avons pas trouvé. Suite à une CAPD de plus de 9 heures, nous pensions avoir réussi à faire revenir l'IA sur quelques décisions concernant une quarantaine de collègues. Il semble, d'après certains courriers de votre part, qu'elle revienne même sur certaines de ces bien rares « avancées ».

Le résultat global du mouvement, les incohérences dans les affectations et le sentiment très fort d'injustice dû aux modalités d'affectation sur zones, laissent donc plus d'une centaine de collègues fortement mécontents et dans des situations parfois dramatiques, celles-ci étant appelées à durer puisque les affectations sont à titre définitif. Sans compter ceux qui voient leur situation se dégrader par rapport aux années antérieures !

Malgré cela, l'Inspectrice d'académie, s'appuyant sur le nombre d'affectations à titre définitif qu'elle a réalisées se targue d'une « satisfaction » des collègues. C'est de cette manière qu'elle communique au ministère.

Pour nous, il s'agit d'une escroquerie : non seulement, le nombre de collègues nommés à titre définitif est stable mais ce sont près de 350 collègues qui ont été nommés sur zone, donc sur des vœux qu'ils ont été contraints de demander.

Nous avons mis toutes nos forces dans cette bataille exceptionnelle. Malgré cela, nous n'avons pu faire revenir l'IA sur les décisions qui conduisent à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Une fois de plus, et comme sur d'autres sujets, l'Isère fait partie des départements qui se distinguent par la rigueur de l'application des consignes ministérielles

Nous vous proposons à nouveau de lui faire part de votre mécontentement en lui demandant une révision d'affectation sous la forme d'un recours gracieux. Nous vous proposons un trame qu'il vous faudra compléter en expliquant votre situation et la dégradation que cela représente par rapport à la situation antérieure. Bien sûr, vous nous enverrez le double de votre demande.

Les responsables nationaux du SNUipp interviendront la semaine prochaine au ministère sur les dysfonctionnements constatés par la mise en place des nouvelles règles dans les départements. Afin de les appuyer dans leurs négociations, nous leur ferons parvenir le double (anonymé) de l'ensemble de vos courriers. Il y a donc nécessité de faire vite.

Si vous ne souhaitez pas faire de recours gracieux, vous pouvez quand même nous envoyer un courrier en expliquant la dégradation de vos conditions de vie et de travail suite aux modifications des règles et du barème.

Vous pouvez également envoyer de nouveau des courriers pour faire part des injustices que vous subissez suite aux nominations sur zones ou à la modification du barème.

De même si votre demande de rapprochement de conjoint a été refusée de manière autoritaire ou votre situation de santé pas prise en compte, rédigez un courrier.

Le ministère devrait être édifié de la façon dont sont gérées les ressources humaines en isère. Nous ne pouvons laisser dire l'IA de l'Isère sans réagir que les personnels sont satisfaits de leurs nominations, c'est insupportable.

● **Modèle de courrier à envoyer par voie hiérarchique et par courrier direct à Madame l'Inspectrice d'académie.**

Nous en renvoyer le double (de préférence par mail à snu38@snuipp.fr)

*« Madame l'Inspectrice d'académie,
Suite au mouvement de cette année, j'ai été affecté sur le poste....éloigné de ... de mon domicile.
Dans les années antérieures, j'étais nommée à titre provisoire à éloigné de de mon domicile.
Ce fonctionnement du mouvement me permettait globalement de concilier ma vie personnelle et ma vie professionnelle. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, voici pourquoi :
Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir réviser mon affectation.
Cela pourrait se traduire par ma participation à une seconde phase du mouvement, organisée avec affichage des postes et saisie de vœux, comme l'ont demandé les délégués du personnel lors de la CAPD du 29 mai 2009. »*

■ **Mouvement : deuxième phase**

L'IA avait prévu un ajustement présenté lors d'un groupe de travail le 23 juin.

Face à la situation (ce sont près de 750 collègues qui sont sans affectation à l'issue de la première phase) cette décision est totalement inappropriée. Nous ne sommes plus dans de l'ajustement mais bien dans une deuxième phase de nominations.

Les délégués du personnel ont proposé en CAPD que la deuxième phase se passe « normalement » à savoir avec publications des postes vacants ET saisie de vœux (voir plus haut). Les 10 représentants de l'administration ont voté contre (représentants de l'IA et IEN) les 10 délégués du personnel.

L'IA a donc décidé de « réactiver » les vœux de la première phase ce qui revient plus ou moins à nommer les personnels uniquement sur zone. Et quand on voit ce qu'ont donné, en terme de « satisfaction » pour les collègues, les nominations sur zone en mode « loterie », on peut s'attendre au pire pour la deuxième phase.

Comme pour les recours par rapport à la première phase, notre syndicat national va intervenir au niveau du ministère pour obtenir un deuxième mouvement qui permette de ne pas mécontenter tout le monde ! Nous espérons encore faire entendre raison à notre administration.

■ **Mouvement : barème qu'il fallait avoir pour avoir un poste (tableau par zone et par type de poste)**

Vous trouverez dans le document en lien <http://38.snuipp.fr/spip.php?article672> un tableau vous indiquant les barèmes qu'il fallait avoir pour obtenir un poste dans les différentes zones. Ce qui signifie que nombre des collègues restés sans affectation on un barème relativement élevé.

■ **Mouvement : déclaration intersyndicale**

Vous trouverez dans le document en lien <http://38.snuipp.fr/spip.php?article672> la déclaration intersyndicale qui a été lu en début de CAPD le 29 mai destinée à expliquer à l'IA et aux IEN présents les raisons des résultats désastreux du mouvement 2009 et les amener à accepter les propositions de l'intersyndicale pour sortir de l'impasse.

Proposition de l'intersyndicale pour tenter de sortir au mieux de la situation :

1. Permettre aux collègues nommés sur zone qui le souhaitent de remettre leur poste en jeu sachant qu'ils prennent le risque d'obtenir un poste plus difficile.
2. **Organisation d'une deuxième phase du mouvement 2009**

La présence de 745 personnes restées sans postes à l'issue de la première phase rend indispensable l'organisation d'une véritable deuxième phase du mouvement avec

- Publication de la liste des postes à pourvoir
- Examen des situations médicales ou sociales pour la deuxième phase
- Examen des dernières demandes de rapprochement de conjoint
- Saisie des vœux pour les collègues restés sans poste ou ayant rendu leur poste
- Commission paritaire pour mouvement deuxième phase

Ces propositions qui se sont heurtées à un refus catégoriques.

■ **Refus de demande de mise en disponibilité**

Contrairement à ce qui se passait les années antérieures, l'IA a pris la décision de refuser la plus grande partie des demandes de disponibilité pour convenance personnelle.

Ce sont ainsi des projets de longues dates qui s'envolent et des perspectives qui s'effondrent pour des collègues.

Nous vous incitons à faire là aussi des recours en motivant au maximum votre demande et en fournissant toute pièce justificative qui vous permettrait d'obtenir satisfaction.

Pas de réponse directement à ce mail mais à snu38@snuipp.fr